

		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE			
		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			
		Séance du 10 février 2025			
L'an deux mille vingt-cinq le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 4 février 2025 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.					
Nombre de membres en exercice : 19	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : XX	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 18	17	1	1	13.02.2025

DÉLIBÉRATION N°2025-2-8

Présents (17) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (1) : JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle

Absents excusés (1) : DESNOS Claudine

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « BIBLIOTHEQUE DE LARRA »

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu la demande de l'association « Bibliothèque de Larra » pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 166 €.

Considérant que ce montant correspond à une dépense effectuée pour le compte de la commune

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE de verser à l'association « Bibliothèque de Larra » une subvention exceptionnelle de 166,00 €

Article 2 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Pour : 16 (AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis)

Contre : --

Abstentions : --

Ne prennent pas part au vote : 2 (FRANCOIS Claude, MASON Cathy)

Délibération adoptée

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.